

Drones policiers en Suisse : une redéfinition du regard aérien



Silvana Pedrozo

Docteure en géographie

Collaboratrice scientifique Recherche, Institut Suisse de Police

Résumé

Les années 2000 sont marquées par une digitalisation plus forte des activités policières à une échelle internationale. Les drones – aéronefs sans pilote à bord – participent à cette évolution sans précédent, qui transforme la manière de sécuriser l'espace public au travers de nombreuses missions telles que la recherche de personnes, la gestion de crise et la surveillance. En Suisse, de plus en plus de polices cantonales déploient des drones, ce qui redéfinit le regard aérien de ces acteurs. Le présent article cherche dès

lors à analyser comment les pratiques aériennes se sont progressivement transformées à partir d'une enquête de terrain menée auprès du Groupe de travail Drones (GT-Drones) de la Police neuchâteloise (Suisse) entre 2015 et 2019. Pour cela, cette étude analyse les particularités du regard aérien en se focalisant sur son caractère mobile, flexible et distant afin de saisir comment l'usage de drones redéfinit les pratiques policières contemporaines, au travers de nouvelles relations que la police entretient avec le territoire.

1. Introduction

Parmi les institutions publiques à vocation sécuritaire, la police est la plus affectée par le développement des technologies numériques. Si la technicisation des pratiques policières n'est pas un phénomène nouveau puisqu'il se manifeste dès la fin du XIX^e siècle, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont accéléré ce processus depuis les années 2000 (Dupont, 2004). Avec une fréquence d'utilisation très variée selon les pays et régions, ces engins sont principalement utilisés pour sécuriser l'espace public depuis les airs. Grâce aux images aériennes qu'ils captent ainsi qu'aux autres données produites, ils servent à mieux visualiser les scènes d'accidents, rechercher des personnes disparues, localiser des personnes suspectes ou surveiller les manifestations (sportives, politiques, etc.), les routes et les frontières (Bracken-Roche, 2016; Pedrozo, 2020). Leur potentiel est donc grand et grandissant, bien que ces engins détiennent également leurs limites et leurs potentiels risques.

En abordant cette problématique, le présent article s'inscrit dans une littérature interdisciplinaire qui discute des spécificités du regard aérien à

des fins de sécurité publique. Il contribue en particulier aux recherches portant sur les nouvelles technologies numériques (drones, satellites, etc.) qui jouent un rôle dans la manière de sécuriser l'espace public depuis les airs (Klauser, 2017). En effet, le recours aux technologies numériques par différentes institutions publiques (p. ex. police ou armée) vise à mieux gérer et contrôler le monde globalisé marqué par des flux d'humains et d'objets toujours plus croissants. La récolte et l'exploitation de données numériques par les acteurs publics de la sécurité se trouvent dès lors au cœur de nouvelles relations de pouvoir qui affectent les interactions entre les forces de l'ordre et les acteurs (usagers et non-usagers) qui l'entourent (Klauser, 2017).

Le cas spécifique des drones policiers suisses illustre bien la complexité que pose le déploiement d'une technologie aérienne pour sécuriser l'espace public. Alors que les drones policiers sont quotidiennement utilisés dans certains pays tels que les États-Unis (Sandvik, 2016), l'Angleterre (White, 2020) ou la Chine (Hamm, 2019), leurs usages en Suisse sont réservés à certaines missions (p. ex. relevé de traces, observation aérienne et recherche de personnes)

(Pedrozo, 2020). De fait, bien que les premiers usages de drones policiers suisses datent de 2007 (dans le canton de Berne), l'évolution est progressive et propre à chaque canton. Le cas de la police de Neuchâtel (PONE) recèle toutefois des particularités à l'échelle nationale. En effet, la PONE est la première police romande à acquérir deux drones en 2013–2014. En 2015, elle a ensuite mis sur pied un groupe de travail (GT-Drones) chargé de mener une réflexion sur l'usage de drones policiers à l'avenir. En 2018, ce groupe de travail a rendu possible l'achat d'un mini-drone d'intérieur ainsi que d'un drone de hautes performances de plus de CHF 50 000.

D'un point de vue théorique et afin d'analyser comment le regard aérien et policier affecte la manière de sécuriser l'espace public, cet article considère le drone comme un médiateur qui a la capacité d'agir, de rendre les relations possibles, mais également de les délimiter (Raffestin, 1984). Le drone est également considéré comme un système sociotechnique (Latour, 2014), ce qui permet de prendre en compte le rôle des multiples « actants » (Latour, 2014) qui interviennent et influencent leurs usages. Partant de ces considérations, cet article propose une réflexion sur la manière dont les drones policiers modifient les pratiques sécuritaires et (re)définissent les relations qu'entretient la police avec le territoire. Pour cela, nous structurons cet article en nous focalisant sur le caractère mobile, flexible et distant du regard aérien. Le matériel empirique utilisé pour appuyer notre fil argumentatif se base sur des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et l'analyse de documents récoltés entre 2015 et 2019. Une actualisation des données a également été réalisée en 2023 auprès de la PONE.

Dans un premier temps, l'article présente le terrain étudié et la méthodologie retenue. Dans un deuxième temps, nous proposons une analyse découpée en trois parties ciblant les spécificités du regard aérien. La première porte sur son caractère mobile. La seconde partie se concentre sur son caractère flexible et la troisième partie examine les particularités relatives à sa mise à distance. Avant de conclure, une section discute également de la formation policière en matière d'utilisation de drones. Les enseignements proposés dans la conclusion permettent de comprendre comment le regard aérien produit par les drones modifie les pratiques policières contemporaines.

2. Terrain d'étude et méthodologie : étudier le « passage » aux drones policiers

Le présent article se base sur une étude de terrain approfondie menée entre 2015 et 2019 auprès de la PONE ainsi que sur une actualisation des données récoltées au travers d'un entretien avec un adjudant spécialisé en matière de drones de ce corps de police en avril 2023. L'intérêt d'enquêter dans ce milieu policier porte sur trois points. En premier lieu, il convient de rappeler que la PONE est la première police en Suisse romande à avoir acquis des drones en 2013–2014. Elle a ensuite mis sur pied un groupe de travail (GT-Drones) que nous avons pu suivre durant plus de quatre ans. Ce groupe de travail a permis l'acquisition d'un nouveau drone de hautes performances en 2018–2019, ce qui a offert un contexte de recherche inédit permettant de saisir le processus d'acquisition, d'utilisation et de formation d'une « nouvelle » technologie aérienne et numérique. Deuxièmement, le choix de cette étude de cas découle des débats sur les drones à des fins de sécurité publique. En effet, leurs usages entraînent toute une série de débats politiques et sécuritaires qu'il conviendrait de mieux documenter et analyser lorsque l'on parle de drones policiers, et non militaires, par exemple. Finalement, l'intérêt pour ce terrain d'étude se justifie par l'émergence d'une réflexion plus globale relative aux usages de drones policiers à une échelle suisse et internationale. Alors que leur acquisition dépend de la compétence de chaque canton, on constate des efforts de coordination et de collaboration à une échelle nationale. Cette étude de terrain s'est dès lors déroulée à un moment clé marquant « le passage » aux drones policiers en Suisse.

Concernant l'étude de cas réalisée, la PONE nous a donné accès à l'ensemble des activités (p. ex. rencontres, documents, formations) du GT-Drones. Durant l'étude de terrain, trois méthodes qualitatives ont été menées : (1) les entretiens semi-directifs, (2) l'observation de terrain et (3) l'analyse de documents. Au total, une dizaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés, enregistrés et retranscrits dans leur totalité. Ils ont été réalisés auprès de six policières et policiers d'entités différentes (la police judiciaire, de la circulation, des accidents, de la sécurité des entreprises horlogères, des sciences forensiques

La PONE est la première police en Suisse romande à avoir acquis des drones en 2013–2014. Elle a ensuite mis sur pied un groupe de travail (GT-Drones).

et le Groupe Intervention). Nous avons également procédé à des observations de terrain lors des séances du GT-Drones ainsi que lors d'engagements et de démonstrations des drones policiers. Ces observations de terrain ont également permis de récolter des données lors de rencontres avec d'autres acteurs publics tels que le service d'archéologie, le service du feu ainsi que les commerces privés de drones. Une analyse de documents officiels (policiers et politiques) a également été réalisée. Enfin, plusieurs échanges ont été menés avec un ancien membre du GT-Drones afin d'actualiser les données.

3. Analyse: Vers une meilleure compréhension des spécificités policières du regard aérien

3.1 Un regard mobile

Fondamentalement mobiles (Graham & Hewitt, 2013), les drones font désormais partie des « nouvelles » technologies très convoitées par les forces de l'ordre. Outils de production, de transmission et de traitement de l'information spatiale venant accroître la localisation des individus et des objets ainsi que la visibilité du territoire, ils surplombent le territoire afin

de maximiser la récolte de données numériques. Leurs déplacements et leur regard aérien ouvrent dès lors de nouvelles possibilités d'exploiter des données sur les objets

et les individus et d'ainsi tracer et trier les mobilités toujours plus croissantes de la société contemporaine (Jensen, 2016).

En Suisse, la mobilité des drones policiers est un atout de taille pour gérer certaines missions se déroulant dans l'espace public. En particulier, elle permet de mieux contrôler et gérer les individus et objets qui se trouvent dans le territoire national, qui le traversent, entrent ou en ressortent (Pedrozo, 2020). À la PONE, les drones servent en particulier à observer verticalement les (grandes) zones urbaines ou rurales, à suivre des individus et des objets, ainsi qu'à rester parfois immobile au-dessus d'un point fixe (Rapport final du GT-Drones, mars 2017). L'intérêt de cette technologie pour la police porte également sur sa rapidité, sa furtivité et son coût moins élevé que le déploiement d'un hélicoptère pour des missions analogues (p.ex. observation aérienne, recherche de personnes).

Il convient de mentionner que le caractère mobile des systèmes de drones a été un critère décisif dans l'acquisition des derniers engins de la PONE (entretiens, groupe technique, accidents, 28.06.2016). De ce fait, l'achat de nouveaux drones en 2018 a ouvert la voie à de nouvelles missions telles que la traçologie ou l'observation à plus longue distance (Rapport final du GT-Drones, mars 2017) et a permis d'augmenter la disponibilité du dispositif (24h/24h). En résultent des pratiques aériennes plus régulières, bien que non systématiques, dont découlent un développement et un prolongement des zones d'action. La visibilité aérienne et les données numériques sur les espaces à sécuriser ont ainsi laissé la place à une nouvelle manière de gérer l'espace depuis le haut.

En pratiquant l'espace aérien, la police accède désormais au tridimensionnel. Le regard technomédiatisé depuis les airs crée dès lors un nouveau rapport aux espaces observés grâce aux données numériques qui en sont extraites. Les capteurs et caméras des systèmes de drones vont dès lors viser des points précis dans l'espace, observer des lignes de séparation ou de connexion ou couvrir des surfaces plus larges afin de sécuriser le territoire. Ces trois composantes – le point, la ligne et la surface (Raffestin, 2019) – sont complétées par une quatrième composante, celle de l'air, qui rend possible une observation aérienne plus zonale et « volumineuse ». C'est précisément cette observation aérienne plus zonale et « volumineuse » qui bouleverse les relations que la police entretient avec le territoire. Effectivement, notre analyse suggère que l'usage de drones peut renforcer les relations au territoire grâce à une nouvelle présence aérienne plus mobile géographiquement. Ainsi, les déplacements aériens augmentent la récolte et l'analyse de données numériques sur les zones d'action observées, ce qui redéfinit potentiellement les stratégies d'engagements de la police.

3.2 Un regard flexible

La littérature sur les drones discute passablement de la flexibilité spatiale du regard offert par cette technologie (Blackmore, 2005). Sont souvent évoquées les capacités des drones à surveiller à différentes échelles géographiques (au moyen d'un zoom), de manière simultanée et en combinant différentes logiques spatiales (Klauser, 2013), telles

Leurs déplacements et leur regard aérien ouvrent de nouvelles possibilités d'exploiter des données sur les objets et les individus et d'ainsi tracer et trier les mobilités toujours plus croissantes de la société contemporaine.

que l'observation continue d'objets mobiles en vol ou la surveillance des frontières fixes. À cela s'ajoute la capacité des drones à porter de nombreuses entités (senseurs, caméras, etc.) placées sur l'appareil et interconnectées à d'autres technologies (Wall & Monahan, 2011), ce qui rend leurs usages toujours plus adaptables aux besoins des utilisatrices et utilisateurs. Les drones offrent ainsi une flexibilité tant spatiale que fonctionnelle, souvent décrite comme étant au cœur de leurs développements.

La flexibilité des drones de la PONE se caractérise par la relative petite taille des engins, leurs caméras (infrarouges), leur retour d'images, leurs capteurs thermiques ainsi que par leur capacité de charges transportables (p.ex. un téléphone, un médicament, un message). Selon nos interlocutrices et interlocuteurs, la modulabilité de ces différents éléments est un réel atout technique qui offre une visibilité inédite et des données sur mesure qui n'étaient pas (ou difficilement) récoltées auparavant. Ces dernières sont perçues comme un soutien important pour certaines missions telles que le relevé de traces d'accidents (figure 1), la cartographie (de prisons, centres commerciaux, stades), l'appui à d'autres acteurs de la sécurité publique (p.ex. les services du feu) (figure 2) ou encore la recherche de personnes (au-dessus des forêts et des lacs) (figure 3).

Comme le démontrent les figures 1 à 3, les drones actuels de la PONE sont régulièrement déployés pour toutes sortes de missions dans lesquelles le regard

aérien apporte une plus-value conséquente pour les professionnel·le·s du terrain. En effet, en fonction des besoins spécifiques de la mission, les policières et policiers ont ainsi accès à des informations ciblées et sur mesure leur permettant d'anticiper des actions sur le terrain, d'organiser l'engagement tout en ciblant les potentiels risques (humains, matériels) ainsi que de stocker des données afin de garder des traces après l'événement.

Déployer les drones en faisant appel à tout leur panel de fonctionnalités conduit la police à développer de nouvelles compétences techniques et tactiques. Les forces de l'ordre sont amenées à utiliser



Figure 2 : Soutien au service du feu (PONE, 2023)



Figure 1 : Traçologie (PONE, 2023)

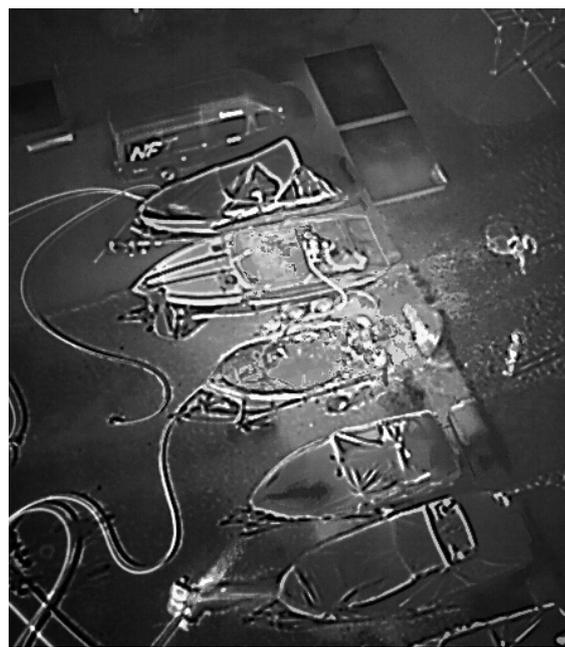


Figure 3 : Utilisation de la caméra thermique dans un port (PONE, 2023)



Figure 4 : Pilotage de drone I (PONE, 2015)



Figure 5 : Pilotage de drone II (PONE, 2015)

un (nouvel) outil technologique quotidiennement qui redéfinit leur manière d'agir. Le regard aérien de points et zones d'action pratiquées améliore ainsi les connaissances des environnements fréquentés désormais depuis les airs. C'est donc l'utilisation régulière de cette technologie qui a permis aux membres du GT-Drones d'acquiescer une familiarisation essentielle non seulement avec l'engin, mais également avec les espaces à sécuriser.

3.3 *Un regard distant*

Le drone suppose une mise à distance avec les personnes qui l'emploient et les non-usagers et non-usagers qui l'entourent (Wall & Monahan, 2011). Certain-e-s auteur-e-s le définissent comme une « technologie distante » qui engendre une distance non seulement physique et sociale, mais également mentale (Pedrozo & Klauser, 2018). Au même titre que les caméras de vidéosurveillance, les drones offrent dès lors la possibilité de reléguer la régulation des espaces publics à des technologies et à des individus qui sont spatialement éloignés. Utiliser des drones invite dès lors à exercer des pratiques sécuritaires renouvelant les méthodes plus classiques telles que le contrôle « face-to-face » requérant une coprésence humaine et directe des individus (Pedrozo, 2020).

Dans notre étude de cas, ce constat mérite d'être relativisé. En effet, la distance qui sépare la ou le pilote de l'appareil est limitée en fonction de l'autonomie du drone. À la PONE, celle-ci est d'environ une heure, ce qui suppose des vols à proximité de la ou du pilote. Comme en témoignent les illustrations suivantes (figures 4 et 5), un contact visuel est – la plupart du temps – maintenu avec

l'appareil qui ne s'éloigne dès lors qu'à une faible distance.

On en déduit dès lors que la PONE a été séduite par la possibilité d'utiliser un outil sécuritaire mis à distance pour plusieurs raisons. La première raison concerne la possibilité de redéfinir les tactiques d'engagements. En effet, un regard distant offre des atouts non négligeables qui permettent de mieux gérer des situations. Dans le cas d'un incendie, par exemple, le regard aérien permet de mieux déterminer l'étendue du feu et les zones d'action plus à risques. Deuxièmement, l'usage de drones permet de réduire certains risques humains et matériels lors de missions périlleuses pour la vie des policières et policiers. Enfin, n'oublions pas qu'il s'agit d'une technologie numérique pouvant être mise en relation avec d'autres outils mis à distance (GPS, smartphones, etc.), ce qui peut être très utile lorsque les événements à gérer se situent à différentes échelles géographiques (p.ex. actes terroristes interconnectés).

Si la mise à distance détient de nombreux avantages, certains auteurs (Williams, 2015 ; Wall & Monahan, 2011) y voient aussi des risques. En effet, la littérature scientifique sur le sujet évoque la déconnexion possible entre la ou le pilote et la machine dont découlent des risques sécuritaires, éthiques, mais aussi psychologiques pour les policières et les policiers qui se trouvent éloigné-e-s des zones d'intervention. Il s'agit toutefois de contextes internationaux (USA, Brésil, Chine) très différents du contexte suisse, dans lesquels les polices utilisent des drones plus autonomes et performants qui se trouvent éloignés de leur pilote. Dans notre cas précis, la proximité reste de mise et est souhaitée

par la police afin de pouvoir intervenir rapidement sur le terrain. Précisons également que les drones de la PONE sont utilisés au-dessus d'environnements connus et parcourus régulièrement, ce qui diminue les risques liés à la virtualisation et à la déshumanisation des pratiques policières.

3.4 Une formation harmonisée à l'échelle nationale ?

L'introduction d'un nouveau dispositif aérien mobile, flexible et distant dans le milieu policier demande une formation spécifique pour le personnel. Si nous nous intéressons à cet aspect, c'est que les choix et les moments de formation sont des facteurs clés qui influencent également la manière dont les policières et policiers vont utiliser le regard aérien et donc modifier leurs pratiques professionnelles au quotidien. Au travers de notre enquête de terrain, nous nous sommes donc demandé comment la PONE avait progressivement formé ses pilotes et assistant-e-s au pilotage de drones.

Premièrement, nous observons que la PONE a fait le choix de mettre en place une formation initiale en faisant appel à des acteurs privés ainsi qu'aux connaissances personnelles de ses policières et policiers expérimenté-e-s et parfois passionné-e-s d'aéromodélisme. En ce qui concerne les acteurs privés mandatés, il s'agit d'une école de pilotage de drones qui offre un bagage principalement pratique et technique sur cinq jours. Durant cette formation, les professionnel-le-s s'exercent à piloter des drones pour les missions le plus fréquentes telles que la recherche de personnes ou la photogrammétrie. Après la formation de base, l'entraînement se poursuit à la PONE, durant le temps de travail. Il s'agit dès lors de mieux maîtriser le dispositif en s'exerçant ainsi qu'en intégrant les drones dans des missions du quotidien. Les exercices sont ainsi de plus en plus variés et spécifiques aux environnements du canton de Neuchâtel.

En nous informant sur les formations suivies par d'autres polices cantonales, nous observons qu'en Suisse, la formation de base n'est pas harmonisée. Bien que certains corps de police partagent parfois leurs contacts et expériences, au final, chaque police cantonale décide où, comment et à qui elle fait appel pour former ses effectifs. Cela s'expliquerait par le fait que les drones policiers ont été introduits progressivement dans les polices cantonales et que les types de drones diffèrent d'un corps de police à l'autre

(entretien avec la PONE, 2023). À cela s'ajouteraient également des questions de disponibilité du personnel pouvant déployer des drones, d'intérêt et d'habitude de faire appel à ce genre de technologie. Des enjeux budgétaires influenceraient également les choix de formation et matériel.

En ce qui concerne la formation continue, elle dépend également de la volonté de chaque corps de police. Pour l'heure, aucune directive n'exige un perfectionnement ou une spécialisation liés au pilotage de drones. Il convient toutefois de mentionner que l'Institut Suisse de Police propose – une fois par an – une journée de perfectionnement en Suisse alémanique pour les pilotes visant à consolider leur expérience et à actualiser leurs connaissances. Un « workshop Drone » de trois jours est également en train d'être mis sur pied en Suisse romande. La première édition est prévue fin 2024. Ces cours de perfectionnement contribuent à proposer une formation « continue » institutionnalisée mise à disposition des polices.

En conclusion, les données récoltées ne nous permettent pas de cerner davantage l'impact spécifique des formations sur les pratiques policières quotidiennes. Toutefois, ce que démontre notre analyse, c'est que les corps de police sont encore en train de « passer » aux drones dans leurs institutions et que les formations initiales reçues par les policières et les policiers divergent passablement d'une institution à l'autre, puisqu'elles dépendent essentiellement des choix de formation prise à l'interne. Il semble néanmoins que cela soit amené à changer ces prochaines années. Un alignement au règlement européen est à prévoir pour la Suisse. En résulterait dès lors la mise en place d'une formation de base (voire continue) exigée et homogénéisée à l'échelle nationale dans des centres ou instituts de formation reconnus par la Confédération.

4. Conclusion : un regard aérien qui redéfinit les pratiques policières

L'objectif de cet article était de saisir comment l'accès à un (nouveau) regard aérien redéfinit certaines pratiques policières contemporaines. Afin de structurer notre argumentation, nous avons discuté des caractéristiques principales du regard aérien, c'est-à-dire, sa mobilité, sa flexibilité et sa

Pour l'heure, aucune directive n'exige un perfectionnement ou une spécialisation liés au pilotage de drones.

mise à distance. L'analyse de ces trois particularités a permis de tirer plusieurs enseignements.

En premier lieu, la mobilité du regard aérien offre une observation plus zonale et volumineuse qui n'était pas disponible auparavant. Plus spécifiquement, l'utilisation de drones permet d'élargir les zones d'action (p.ex. lieu d'un événement), de cibler des points précis (p.ex. un immeuble), et de suivre des lignes (p.ex. réseaux routiers) (Raffestin, 1984). Sont ainsi enregistrées, triées et stockées davantage de données numériques qui ouvrent le champ à de nouvelles possibilités d'intervention et d'analyses. L'accès quotidien à une visibilité inédite du territoire depuis les airs offre à la police l'opportunité de se (ré)approprier les espaces (in)connus.

Notre analyse a ensuite porté sur la flexibilité du regard aérien. Les caméras mobiles performantes placées sur l'appareil rendent le regard des drones très flexible en fonction de son utilisatrice ou utilisateur. L'observation aérienne devient plus spontanée et sur mesure, bien qu'elle puisse également générer une masse de données considérables à gérer et interpréter par des spécialistes en la matière. La police détient dès lors des données et traces très précises, enregistrées et stockées qui favorisent une plus grande pratique et connaissance du territoire.

En s'intéressant à ce que la distance implique pour le regard aérien, notre analyse démontre que la mise à distance reste relativement limitée en raison de la faible autonomie des drones. Si certaines études suggèrent que l'usage d'une technologie aérienne mise à distance peut engendrer une virtualisation et/ou une déshumanisation des pratiques sécuritaires, notre analyse n'arrive pas aux mêmes conclusions. En effet, dans notre cas précis, les drones policiers sont utilisés non loin des officières et officiers qui connaissent bien le terrain et peuvent intervenir dans de courts délais. Ici, le regard aérien distant participe à une meilleure connaissance des environnements pratiqués tout en minimisant les risques humains et matériels.

La problématique de cet article permet de tirer de nouveaux enseignements concernant l'impact du regard aérien sur les pratiques policières; complétant ainsi une littérature académique émergente sur la manière dont les forces de l'ordre sécurisent l'espace public depuis les airs. Il offre notamment de premiers éléments de réponse en matière de formation aux drones et relève les enjeux d'harmonisation à l'échelle nationale pour l'avenir.

Cet article initie également une réflexion sur les (nouveaux) régimes de visibilité et dynamiques sociospatiales (Pauschinger & Klauser, 2020). Les résultats de nouvelles études scientifiques portant notamment sur le « air policing », la (ré)utilisation et l'interprétation des données récoltées par drones ou encore, sur les processus de formation et d'apprentissage, permettraient de devancer les besoins des polices et de développer des pistes innovantes pour les défis futurs.

Remerciements et informations

L'auteure tient à remercier Francisco Klauser, Professeur à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, pour avoir mené ce terrain d'étude conjointement.

L'auteure remercie également la Police neuchâteloise (PONE) de lui avoir permis de mener sa recherche auprès du Groupe de Travail sur les Drones (GT-Drones) et d'effectuer des entretiens avec ses membres. En particulier, l'auteure tient à adresser ses chaleureux remerciements à l'adjudant Michel Girardet (PONE) pour son soutien, sa disponibilité et ses précieuses informations depuis 2015 à aujourd'hui.

L'auteure remercie chaleureusement Sarah Tschan de l'Institut Suisse de Police pour la relecture de l'article ainsi que toute l'équipe du service de traduction.

Les données récoltées détenant de forts enjeux politiques et sécuritaires, l'auteure s'engage à respecter la charte de confidentialité signée avec la PONE et à ne pas publier les données sensibles liées à ce terrain d'étude.

Cet article est une version partiellement révisée et réécrite à partir de la thèse de doctorat de l'auteure (Pedrozo, 2020); thèse soutenue et financée par le Fonds national suisse pour la recherche (FNS).

Bibliographie

- Blackmore, T. (2005). Dead Slow : Unmanned Aerial Vehicles Loitering in Battlespace. *Bulletin of Science, Technology & Society*, 25(3), 195-214. <https://doi.org/10.1177/0270467605276097>
- Bracken-Roche, C. (2016). Domestic drones : The politics of verticality and the surveillance industrial complex. *Geographica Helvetica*, 71(3), 167-172. <https://doi.org/10.5194/gh-71-167-2016>
- Dupont, B. (2004). La technicisation du travail policier : Ambivalences et contradictions internes. *Criminologie*, 37(1), 107-126. <https://doi.org/10.7202/008719ar>

- Graham, S., & Hewitt, L. (2013). Getting off the ground On the politics of urban verticality. *Progress in Human Geography*, 37, 72-92. <https://doi.org/10.1177/0309132512443147>
- Hamm, A., & Lin, Z. (2019). "Why drones for ordinary people?" Digital representations, topic clusters, and techno-nationalization of drones on Zhihu. *Information*, 10(8), 256.
- Jensen, O. B. (2016). Drone city – power, design and aerial mobility in the age of "smart cities". *Geographica Helvetica*, 71(2), 67–75. <https://doi.org/10.5194/gh-71-67-2016>
- Klauser, F. (2021). Police Drones and the Air : Towards a Volumetric Geopolitics of Security. *Swiss Political Science Review*, 27(1), 158–169. <https://doi.org/10.1111/spsr.12431>
- Klauser, F., & Pedrozo, S. (2015). Power and space in the drone age : A literature review and politico-geographical research agenda. *Geographica Helvetica*, 70(4), 285-293. <https://doi.org/10.5194/gh-70-285-2015>
- Klauser, F. R. (2013). Political geographies of surveillance. *Geoforum*, 49, 275-278. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.08.010>
- Klauser, F. R. (2017). *Surveillance & space*. SAGE.
- Latour, B. (2014). *Changer de société, refaire de la sociologie*. La Découverte.
- Pauschinger, D., & Klauser, F. (2020). Aerial Politics of Visibility : Actors, Spaces, and Drivers of Professional Drone Usage in Switzerland. *Surveillance & Society*, 18(4), 443-466. <https://doi.org/10.24908/ss.v18i4.13434>
- Pedrozo, S. (2020). *Drones et sécurité publique : Impacts et enjeux socio-spatiaux*. <https://libra.unine.ch/handle/123456789/28591>
- Pedrozo, S., & Klauser, F. (2018). Drones d'utilité publique : Une acceptabilité controversée. *EspacesTemps.net*, 1-14.
- Raffestin, C. (1984). Territoriality : A Reflection of the Discrepancies Between the Organization of Space and Individual Liberty. *International Political Science Review*, 5(2), 139-146. <https://doi.org/10.1177/019251218400500205>
- Raffestin, C. (2019). *Pour une géographie du pouvoir*. ENS Éditions.
- Rapport final du GT-Drones (2017). Police neuchâteloise (confidentiel).
- Sandvik, K. B. (2016). The Political and Moral Economies of Dual Technology Transfers : Arming Police Drones. In A. Završnik (Éd.), *Drones and Unmanned Aerial Systems : Legal and Social Implications for Security and Surveillance* (p. 45-66). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-23760-2_3
- Wall, T., & Monahan, T. (2011). Surveillance and violence from afar : The politics of drones and liminal security-scapes. *Theoretical Criminology*, 15(3), 239-254. <https://doi.org/10.1177/1362480610396650>
- White, G. (2020). Don't just drone on : If drones are being used to spy on people breaking quarantine rules, what else could they be used for? We investigate. *Index on Censorship*, 49(2), 31-33. <https://doi.org/10.1177/0306422020935795>
- Williams, J. (2015). Distant Intimacy : Space, Drones, and Just War. *Ethics & International Affairs*, 29(1), 93-110. <https://doi.org/10.1017/S0892679414000793>
- Wired for War : The Robotics Revolution and Conflict in the 21st Century. (2010). *Industrial Robot: An International Journal*, 37(5). <https://doi.org/10.1108/ir.2010.04937eae.001>

Zusammenfassung

Polizeidrohnen in der Schweiz: Eine Neudefinition der Luftperspektive

Die 2000er-Jahre sind von einer stärkeren Digitalisierung der Polizeiarbeit auf internationaler Ebene geprägt. Drohnen – unbemannte Luftfahrzeuge – sind Teil dieser beispiellosen Entwicklung, welche die Sicherung des öffentlichen Raums in zahlreichen Bereichen – von der Personenfahndung über das Krisenmanagement bis hin zur Überwachung – von Grund auf verändert. In der Schweiz setzen immer mehr Polizeien Drohnen ein, wodurch sie eine ganz neue Luftperspektive erhalten. Anhand

einer Feldforschung, die von 2015 bis 2019 bei der Drohnen-Arbeitsgruppe der Neuenburger Polizei durchgeführt wurde, geht dieser Artikel der Frage nach, wie sich diese Luftperspektive nach und nach gewandelt hat. Zu diesem Zweck analysiert die Studie die Besonderheiten dieser Luftperspektive und konzentriert sich auf deren Merkmale Mobilität, Flexibilität und Distanz, um zu verstehen, wie der Einsatz von Drohnen die moderne Polizeipraxis über eine Neudefinition der Verhältnisse zwischen Polizei und Territorium verändert.

Riassunto

Droni di polizia in Svizzera: una ridefinizione delle immagini panoramiche dall'alto

A livello internazionale, gli anni duemila sono segnati da una maggiore digitalizzazione delle attività di polizia. I droni – aeromobili senza pilota a bordo – contribuiscono a questo inedito sviluppo che trasforma il modo di garantire la sicurezza nello spazio pubblico attraverso missioni come la ricerca di persone, la gestione di crisi e la sorveglianza. In Svizzera, sempre più polizie cantonali utilizzano i droni, e ciò ridefinisce la loro possibilità di acquisire

immagini panoramiche dall'alto. Il presente articolo cerca di analizzare come queste immagini si siano progressivamente trasformate, partendo da un'indagine sul terreno svolta presso il gruppo di lavoro Droni della Polizia di Neuchâtel (Svizzera) tra il 2015 e il 2019. A tal fine, il presente studio analizza le particolarità di questo tipo di immagini concentrandosi sulle loro caratteristiche di mobilità, flessibilità e distanza, così da capire in che modo l'utilizzo dei droni ridefinisca le attuali pratiche di polizia attraverso nuove relazioni tra la polizia e il territorio.